

MessageOuverture du point d'accueil de LACAPELLE
MARIVAL à partir du 03 avril 2024

30044055 541241856242 541

M VERMANDE REMY
JORDIVET
46120 LE BOURG**Contacts**Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr**Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h**Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07**Accueil**
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPELLE
MARIVAL
Lundi, mercredi, vendredi de 09h à 12h et 13h30 à 17h
OU 62 AV G. CLEMENCEAU 46500 GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, 14h à 16h30**Votre facture du 15 février 2024**Compteur d'eau relevé le **14 septembre 2023**Votre consommation est de **1 027 m³**Montant à payer au plus tard le **01 mars 2024 : 1 605,87 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	1 366,69
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU SUD SEGALA	
Organismes publics	239,18
Total facture	1 605,87
Net à payer	1 605,87

détail au verso

Duplicata

Evolution de votre consommationIndex :
■ relevé ou télérelevé
■ transmis par vos soins
■ estimé**Répartition de votre facture**■ Distribution de l'eau potable
85,1%
■ Organismes publics 14,9%

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1780 7008 4055 5213 8245 628**ICS** : FR86ZZZ003506**RUM** : TIP55207623000000000541241856242

Date et Lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

M VERMANDE REMY
JORDIVET
46120 LE BOURG**Montant : 1 605,87 €**Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 3990002666
Facture : 541241856242**TIP S€PA**CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

764100003848 VERMANDE REMY

17807008405552138245628

552076000487 56230000000000541241856242657108

160587

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
JORDIVET LE BOURG		1 027 m³	167547	015 mm	02/06/2022 5031	14/09/2023 6058		
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						1 295,45		1 366,69
Abonnement						67,13		70,82
Part Syndicale		1er semestre 2024				31,98	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2024				35,15	5,50	
Consommation						1 228,32		1 295,87
Part Syndicale		Année 2023		1 027	0,4773	490,19	5,50	
Part SAUR		Année 2023		1 027	1,1657	1 197,17	5,50	
Préservation des ressources en eau		Année 2023		1 027	0,1400	143,78	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2023				-602,82	5,50	
► Organismes publics						226,71		239,18
Consommation						226,71		239,18
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2023		1 027	0,3300	338,91	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution		Année 2023				-112,20	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,23 € / m3 soit 0,00223 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 83,71 €	Total facture TTC : 1 605,87 €
		HT soumis à TVA : 1 522,16 €	TVA sur les débits : 83,71 €	

Duplicata

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

Duplicata